

vingtaine d'individus , accompagnés d'un détachement armé, se portèrent aux maisons des Recluses, de Saint-Joseph et de Roanne. Quatre-vingt-quatorze détenus , parmi lesquels étaient trois femmes, furent massacrés. Dans une de ces prisons, il y eut une défense opiniâtre, le combat fut sanglant, les prisonniers tuèrent douze des assiégeants, qui ne pouvant plus soutenir le combat, mirent le feu à la prison; et l'on vit une malheureuse femme, tenant son enfant dans ses bras, se précipiter du haut d'une tour dans les flammes. Le cousin du général Bonaparte (M. Riolz) fut égorgé quinze mois après, pour avoir tenu un propos relativement aux assassinats qui se commettaient à Lyon. Le bureau central de cette ville fit arrêter douze à quinze individus prévenus d'assassinats : traduits au tribunal de Roanne, ils furent acquittés; ils revinrent à Lyon, et des femmes sortirent au-devant d'eux avec des fleurs; ils allèrent au spectacle, où ils furent couronnés...

était au tribunal criminel * pour y subir son jugement. Le peuple s'y était porté en foule. Le président (M. Riolz) voulut faire évacuer le parquet: le sergent de poste commanda de porter les armes; au milieu du tumulte, le peuple crut qu'on le faisait charger; quelques soldats même, par un malentendu, à ce qu'on prétend, le chargèrent; le peuple se porta aussitôt à la prison, voisine du tribunal; la garnison se met sous les armes, mais il n'était plus temps: soixante-dix victimes avaient été immolées.

(Note de M. Prudhomme.)

* Les fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel étaient alors remplies par M. Rambaud, qui a été depuis maire de Lyon. A.